

## Réunion du 18 décembre 2019 au 19 décembre 2019

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire</b>	<b>246</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 23 février 2015,
- VU** l'avenant au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des Pays de la Loire signé le 23 janvier 2017,
- VU** la convention générale de mise en œuvre du Contrat de plan Etat-Région des Pays de la Loire signée le 28 avril 2015,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

**ENTENDU** les interventions de Pascale DEBORD, Delphine COAT-PROU, Brigitte NEDELEC, Grégoire JAUNEAULT, Barbara MAZIERES, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Lucie ETONNO, Didier REVEAU, Stéphanie HOUËL, Laurent CAILLAUD, Christelle MORANCAIS, Paul JEANNETEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 1 106 760 euros d'autorisation de programme, de 40 000 euros d'autorisations d'engagement, de 5 551 936 euros de crédit de

paiement en investissement et de 20 000 euros de crédit de paiement en fonctionnement au titre du programme n°246 « Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Alain AVELLO, Marguerite LUSSAUD (non inscrits)

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs